

■ Comment ça marche ?

Les maisons médicales fonctionnent soit au forfait, soit à l'acte.

Au forfait

Ce mode de paiement est ouvert à tous sur inscription à la maison médicale. Il est pratiqué dans la majorité des maisons médicales.

Chaque mois, la maison médicale perçoit une somme (le forfait) versée par la mutuelle pour chaque patient inscrit. Le patient ne paie donc ni ses consultations, ni les soins couverts par le forfait (en médecine générale, soins infirmiers et kinésithérapie) au sein de sa maison médicale.

L'ensemble des forfaits permet à la maison médicale d'organiser les soins pour tous. Une solidarité se crée ainsi entre bien portants et malades.

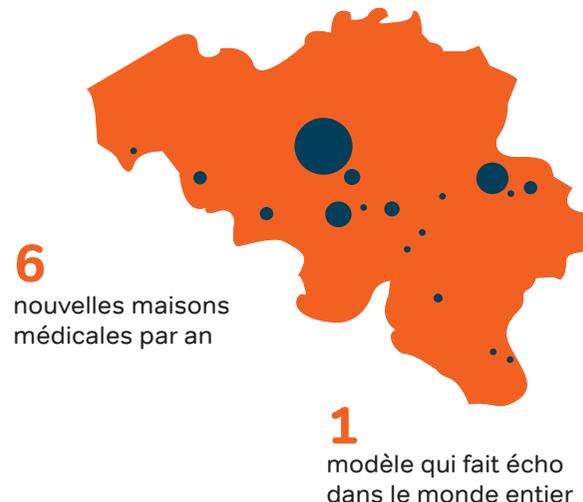
À l'acte

Le patient paie le montant de la consultation selon les tarifs nationaux fixés à l'INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité). Il se fait ensuite rembourser une partie par sa mutuelle. La maison médicale applique fréquemment le tiers-payant.

■ La Fédération en chiffres

+ de **115**
maisons médicales

6%
de la population
en Wallonie et à Bruxelles



Depuis 1981, les maisons médicales ont créé leur fédération afin de construire un lieu de débats et de défense d'une politique de soins de santé primaires.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.maisonmedicale.org



SUIVEZ-NOUS :
[@FederationMaisonsMedicales](https://twitter.com/FederationMaisonsMedicales)

Les maisons médicales, vous connaissez ?



Version août 2019 - Crédits photos : freepik.com / shutterstock.com
Editeur responsable : Fanny Dubois, bd du Midi 25/5, 1000 Bruxelles

Les maisons médicales ?

Ce sont des équipes de professionnels composées de différents métiers (médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, accueillants...).

Ces centres de santé proposent à l'ensemble de la population des soins de santé primaires :



accessibles sur le plan géographique, financier, et au niveau des horaires ;



continus, qui assurent un suivi du patient à long terme ;



globaux, qui tiennent compte de tous les aspects physiques, psychologiques, sociaux et environnementaux ;



intégrés, qui englobent l'aspect curatif, préventif, palliatif ainsi que la promotion de la santé.

■ Santé dans le quartier

Les maisons médicales proposent des soins, mais également des actions de **santé communautaire**, de **prévention** et d'**éducation à la santé**.

Ces actions ciblent les différents facteurs qui influencent la santé des habitants : **logement, alimentation, conditions sociales, accès aux soins**, etc.

Au sein de leur quartier ou de la commune, elles travaillent en partenariat avec le réseau local.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis plus de **40 ans**, les maisons médicales pratiquent une médecine de proximité, préventive et accessible à tous. Elles représentent un mouvement pour une société plus solidaire, plus équitable et socialement juste.

■ Devenir acteur de sa santé !



Les professionnels des maisons médicales travaillent en équipe sur base du modèle organisationnel de **l'autogestion**. Cette approche vise à encourager des relations plus égalitaires entre les travailleurs et les patients. Elle favorise l'émancipation des patients dans la gestion de leur santé.

Dans une dynamique de **participation collective**, il s'agit de favoriser une prise de conscience critique des citoyens vis-à-vis des mécanismes qui entravent leur santé.